

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 12 avril 2010

Service de la gestion du Personnel

Note

Sous-direction des personnels administratifs, techniques  
d'exploitation et des transports terrestres

à

Bureau des personnels d'exploitation et des transports  
terrestres

Destinataires in fine

Affaire suivie par : Chantal Chabrut  
chantal.chabrut@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 40 81 84 25 – Fax : 01 40 81 61 78

Objet : Préparation des listes de postes vacants du corps des  
inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière – cycle  
2010-9

**1) RAPPEL ET MODIFICATIONS DES REGLES DE GESTION DES INSPECTEURS DU  
PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE(IPCSR)**

*En cas de non respect de ces règles les demandes de mutation mal formulées ou incomplètes ne seront pas  
soumises à l'avis de la CAP centrale des IPCSR qui se tiendra le 29 juin prochain.*

**RAPPEL :**

MERCI de veiller à ce que les saisies dans l'application « Mobilité » des formulaires de PM104 (demande  
de mutation) des agents IPCSR soient complètes et comprennent bien : le nom, prénom, grade, adresse de  
l'agent, le motif de la demande de mutation (**fournir les pièces justificatives à la DRH/SGP/ATET3**) ainsi  
que les **2 avis des services concernés** avec le **rang de classement** pour chaque poste demandé.

Il est **indispensable** que les avis défavorables émis sur le formulaire de PM104 par le service d'accueil ou  
d'origine soient le plus possible argumentés (et demeurent propres à chaque service).

Chaque candidat à la mutation doit remplir autant de PM104 que de postes demandés. Ainsi dans le cas où  
il existe plusieurs formulaires de PM104 pour un seul candidat merci de veiller à ce que **l'avis formulé  
sur chaque PM104** par le **service d'accueil** porte bien le **numéro du poste** concerné par cet avis.

Merci de veiller à **respecter** les délais de saisies des postes (dans « Mobilité »), de saisies et de remontées  
des candidatures et de transmettre dans le **temps imparti** les formulaires de PM104 complets au bureau  
ATET3 (avec les pièces justificatives en cas de « rapprochements de conjoint » ou de « raison familiale »).

## **MODIFICATIONS :**

### 1) *mouvement interne* :

Les postes soumis à la **mutation interne** doivent être désormais obligatoirement **saisis et publiés** dans l'application « Mobilité ». Ils doivent en outre **faire l'objet d'un dépôt du formulaire de PM104** pour les candidats à la mutation interne.

### 2) *localisation* :

La localisation géographique des postes doit **obligatoirement comporter** dans l'application « Mobilité » outre la mention du département concerné (la DDT) **le lieu précis du centre d'examen** concerné (par exemple : DDT « X » centre d'examen « Y »...). Cette localisation du centre d'examen est également **obligatoire** pour les postes soumis au **mouvement interne**.

### 3) *stagiaires* :

**A noter**, la règle de gestion selon laquelle un IPCSR stagiaire ne peut muter durant son année de stage prévaut encore.

Néanmoins, la CAP du mois de juin prochain donnera un avis sur des demandes de mutation pour septembre 2010 et sur des propositions de titularisation d'IPCSR stagiaires de la promotion 2009.

De ce fait, rien ne s'oppose à ce que ces IPCSR de la promotion 2009 fassent une demande de mutation pour un cycle « 2010-09 » étudiée à la CAP du 29/06 et qui sera postérieure à leur titularisation (entérinée lors de cette même CAP).

## 2) **CALENDRIER MOBILITE**

Le cycle Mobilité 2010-9 (n°274) du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière est activé à compter du 12 avril 2010, selon le calendrier suivant.

### **La localisation des postes est indispensable**

#### Liste principale :

- date de début des remontées des postes : 12 avril 2010
- date limite des remontées des postes : 23 avril 2010
- date de début de vérification par les RBOP : 26 avril 2010
- date de fin de vérification par les RBOP : 28 avril 2010
- date de publication de la liste : 4 mai 2010

#### Liste additive :

- date de début des remontées des postes : 5 mai 2010
- date limite des remontées des postes : 16 mai 2010

- date de début de vérification par les RBOP : 17 mai 2010
- date de fin de vérification par les RBOP : 18 mai 2010
- date de publication de la liste : 22 mai 2010
- date limite de réception des candidatures par le service d'origine : 31 juin 2010
- date limite de réception des candidatures par le service d'accueil : 4 juin 2010
- date limite de réception des candidatures par ATET3 : 10 juin 2010

Pour toute remarque relative à ces modalités, vous pourrez vous adresser :

a pour les principes généraux de ces listes :

- ◆ Sabine EGNELL (( 01.40.81.65.54)
- ◆ Quetty FICHER ( ( 01.40.81.74.44)
- ◆ Chantal CHABRUT (( 01.40.81.84.25)

pour tous problèmes lié à l'utilisation de Mobilité :

au diffuseur de votre CETE/DRE

ou consulter le site d'information sur l'intranet du ministère : <http://mobilite.info.application.i2>

Pour le Ministre et par délégation  
pour la Directrice des Ressources Humaines empêchée  
le sous-directeur des personnels administratifs, techniques  
d'exploitation et des transports terrestres

Eric SAFFROY